

Vos interlocutrices : Chantal EXTIER - Responsable de service / Mignone CYADIMBA - Assistante administrative
04 37 65 31 58 - eam69@ladapt.net

EN PRATIQUE

PUBLIC VISÉ

Adultes présentant des séquelles d'une lésion cérébrale acquise : traumatismes crâniens graves, AVC, autres pathologies neurologiques non évolutives.

Les lésions cérébrales peuvent avoir de multiples conséquences sur l'état de santé, sur les capacités cognitives, physiques, psycho-sociales et par conséquent des retentissements dans la vie quotidienne, familiale, sociale, et professionnelle.

OBJECTIFS

Réacquérir les compétences et l'autonomie dans la vie quotidienne et sociale.

- Développer les conditions d'un mieux-être et d'un épanouissement qui favorise l'émergence de projets
- Développer les habiletés cognitives, physiques et psycho-sociales
- Acquérir une autonomie autour de 3 axes : santé, vie quotidienne, participation à la vie sociale
- Favoriser l'ajustement et l'évolution des projets

TARIF / FINANCEMENT

Assurance maladie et Métropole de Lyon ou département
Les conditions de financement des frais d'accueil sont définies lors de la préadmission

DATES D'ENTRÉE

En continu, définie à l'issue de l'étape de préadmission

CONDITIONS D'ENTRÉE

Avoir entre 20 et 60 ans

Avoir une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées de la MDMPH.

Lieu d'habitation compatible avec l'accueil en journée (pas d'hébergement).

MÉTHODES MOBILISÉES

PARCOURS PERSONNALISÉ INCLUSIF

- Evaluation des besoins et des attentes personnelles
- Programme personnalisé d'apprentissage et de remédiation (séances individuelles et ateliers collectifs)
- Mobilisation en dehors de chez soi, resocialisation et partage d'expériences entre pairs
- Accès à la plateforme de LADAPT RML permettant l'évolution des prestations et de l'emploi du temps
- Accompagnement ouvert sur l'extérieur avec reprise des activités quotidiennes à domicile, des activités culturelles, sportives, transport en commun, conduite, bénévolat...
- Soutien des proches aidants
- Mise en relation avec les partenaires du soin, du champ social, de l'habitat, du bénévolat et tout autre dispositif médico-social

MODALITÉS D'ACCÈS

L'accompagnement peut s'envisager :

- dans la continuité du SSR (soins de suite et de réadaptation)
- en cas de difficultés de reprise des activités à domicile et dans la vie sociale
- en amont d'un accompagnement d'orientation socio-professionnelle (UEROS)

Etape 1 : préadmission

Rencontre et évaluation des besoins avec l'assistante de service social, le médecin et la responsable du service, soutien administratif

Etape 2 : période d'admission de 3 mois

Pour la personne, il s'agit d'expérimenter pour mieux appréhender les modalités d'accueil et d'accompagnement

Cette période permet l'identification des potentialités et des limites via des évaluations approfondies et l'observation en situation quotidienne et d'activités.

Etape 3 : période d'accompagnement

Un programme d'accompagnement personnalisé est co-construit et signé à l'issue de la période d'admission. Il précise les objectifs que la personne et l'équipe se proposent d'atteindre durant 8 à 12 mois. Deux professionnels référents, social et paramédical, interlocuteurs privilégiés assurent le suivi de ce programme.

Des liens étroits sont également tissés avec l'entourage et des partenaires pour mieux accompagner la personne dans son évolution et dans la mise en place de relais.

CHIFFRES CLÉS

Âge moyen des personnes accompagnées : 38 ans

Durée moyenne d'accompagnement : elle varie selon les singularités de chaque situation (Moyenne : 2 an ½ à 3 ans).

INTERVENANTS

L'équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels paramédicaux et d'intervenants sociaux : neuropsychologue, psychomotricien, ergothérapeutes, orthophoniste, médecin, psychologue, CESF, assistante de service social, moniteurs éducateurs, intervenant de projets socio-culturels, éducateur APA, assistante administrative et responsable de service.

ACCESSIBILITÉ

Possibilité d'un transport adapté.
Proximité des transports en commun (Jean Macé).

MODALITÉS D'EVALUATION

Evaluations par les professionnels à différentes étapes du parcours et réactualisation du programme d'accompagnement personnalisé entre 8 mois et 12 mois.

Renouvellement possible au regard des besoins et attentes de la personne.

Enquêtes et/ou entretiens de satisfaction.

SUITE DE PARCOURS

Dans un projet social :

- Dans le même domicile ou dans un nouvel habitat (appartement en ville, Habitat inclusif, Appartement supervisé, maison de famille...)
- avec reprise d'activités quotidiennes, culturelles, associatives (bénévolat, GEM), sportives
- avec ou sans l'aide d'auxiliaires de vie
- avec ou sans accompagnement SAVS ou SAMSAH
- avec ou sans soins

Dans un projet professionnel :

UEROS, ESAT, ESATHM, et autres relais (Emploi Accompagné...)



LADAPT RHÔNE-MÉTROPOLE DE LYON
7, rue de Gerland - 69007 LYON
04 72 71 59 60 - lyon@ladapt.net